

TOUT ÇA POUR ÇA ...

Les consultations sont sur le point de se terminer ainsi que les actions juridiques engagées.

Le plan va pouvoir se dérouler, avec du retard, mais en l'état avec des avancées et des aménagements présentés lors du Comité Central d'Entreprise du 28 mars dernier.

FO a toujours voulu privilégier la négociation au bras de fer perdu d'avance face à un employeur (même en France).

D'autres en ont décidé autrement et opèrent aujourd'hui une retraite plus ou moins organisée en échange de quelques avancées prévues depuis le début !

Beaucoup de bruit pour rien ...

FO reformule sa volonté de négociation et de plan de départ volontaire, et continue la négociation jusqu'au rendu de l'avis prévu à la fin du mois d'avril.

Dans le cas où nous ne serions pas entendus, il nous restera l'option judiciaire pour insuffisance de moyens, dont les axes d'argumentations rédigés par nos avocats sont entre les mains de la direction.

Nous ne faisons aucune entrave à l'action de l'entreprise mais nous la mettons devant ses responsabilités.

Avec FO soutenez les actions en ce sens, soutenez ceux qui restent, soutenez ceux qui partent !

Le 30 mars 2013

